

COMITE GENERAL

RESTRICTED  
Com. Gen./SR.30  
8 août 1949  
FRENCH  
ORIGINAL: ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA <sup>TRENTIEME</sup> ~~VINGT-NEUVIEME~~ SEANCE

tenue à Lausanne le lundi  
8 août 1949, à 17 heures.

Présents : M. Rockwell (Etats-Unis) - Président  
M. de la Tour du Pin (France)  
M. Yenisey (Turquie)  
M. de Azcárate - Secrétaire Principal

Prochaine séance avec la Délégation israélienne

Le SECRETAIRE PRINCIPAL tenant compte de ce que M. Lifshitz doit sans doute revenir le lendemain en apportant des renseignements plus complets sur certains points, dit qu'il pourrait être souhaitable que le Comité ne rencontre pas la délégation israélienne avant mercredi, car de cette façon, il pourrait avoir l'avantage de la présence de M. Lifshitz à la séance.

M. de la TOUR DU PIN approuve la proposition du Secrétaire Principal et ajoute que le Président pourrait saisir M. Sasson, au cours d'une conversation privée, de toute question qu'il conviendrait d'examiner immédiatement avec la délégation israélienne.

Le Comité adopte la proposition du Secrétaire Principal  
Rapport de M. Delbès ( document Com.Tech/6 )

Le PRESIDENT émet l'avis que le rapport de M. Delbès doit être transmis sous sa présente forme aux délégations arabes et israélienne.

M. YENISEY et M. de la TOUR DU PIN approuvent l'opinion du SECRETAIRE PRINCIPAL qui pense qu'il n'est pas nécessaire de communiquer certains points du rapport aux délégations, et

qu'il serait préférable que le Secrétariat établisse une analyse complète et assez détaillée de tous les points sur lesquels l'une des délégations pourrait vouloir apporter des observations;

Le Comité adopte la proposition du Secrétaire Principal Document du Secrétariat sur le déblocage des avoirs arabes ( Com.Gen./W.4 );

En ce qui concerne les deux procédures possibles suggérées au paragraphe 8 du document du Secrétariat, M. YENISEY se déclare en faveur de la création d'un comité d'experts qui comprendrait un membre arabe et un membre israélien sous la présidence d'un membre du Secrétariat. Ce comité ferait rapport à la Commission. Le représentant arabe pourrait être choisi soit parmi les délégations arabes, soit parmi les réfugiés.

M. de la TOUR DU PIN approuve l'opinion de M. Yenisey avec cette réserve que, bien qu'un membre du Secrétariat doive assister à tous les débats du Comité, la présidence permanente de ce Comité ne serait pas assurée par un membre du Secrétariat.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL fait observer qu'en conclusion de discussions considérables, le Secrétariat est d'avis que la création d'un tel comité serait avantageuse à de nombreux égards. Par exemple elle offrirait une excellente occasion d'établir des rapports directs entre les parties. La composition du Comité est une question qu'il conviendrait d'étudier plus à fond; de toute façon il est clair qu'il doit s'agir d'un comité d'experts qui ferait rapport à la Commission. A son avis, on devrait laisser les deux parties nommer des experts, qui ne seraient pas des représentants des gouvernements. Il estime également souhaitable que le membre arabe soit un Palestinien; il serait toutefois nécessaire d'obtenir l'accord des délégations arabes sur ce point et de déterminer par qui serait nommé le membre arabe.

En ce qui concerne la question de la présidence, le Secrétaire principal fait remarquer que le Secrétariat fournirait naturellement l'assistance habituelle mais, qu'à son avis, il faut que le président soit un expert neutre et non pas un membre du Secrétariat. Sur ce point il réserve le

droit du Secrétaire général de prendre une décision.

Le PRESIDENT, appuyé par M. de la TOUR DU PIN rappelle le long retard apporté à la constitution du Comité technique sur les réfugiés; il craint, s'il est nécessaire de demander la participation du Secrétaire général à la nomination d'un expert neutre adéquat, qu'il puisse en résulter de nouveaux retards. Il demande au Secrétaire principal de poursuivre l'étude de la question de la composition du comité.

Conformément à une suggestion de M. de la TOUR DU PIN, suivant laquelle il conviendrait que la Commission soit saisie de la question, il est décidé que le Secrétariat établira par écrit un rapport à soumettre à l'approbation du Comité général et à présenter à la Commission avant la séance du mercredi avec la délégation israélienne.

---